

## Déchetteries : contrôle d'accès des professionnels

*Sur la déchetterie de St Etienne de Fontbellon pratiquement 300 véhicules ont été contrôlés la semaine dernière. Un agent avait en charge de vérifier la nature du véhicule (professionnel ou particulier) et le contenu des déchets.*

Le règlement des déchetteries du SIDOMSA précise bien que les déchets d'origine professionnelle ne sont pas admis. Les déchetteries sont un service public, indispensable aux ménages, qui a pour but de permettre l'évacuation des déchets des particuliers dont ils ne peuvent pas se débarrasser par la collecte des ordures ménagères classiques du fait de leur encombrement, de leur nature ou de leur



quantité. Ce service ne doit pas financer les déchets d'origine professionnelle.

### **Quelle solution pour les pros ?**

Plusieurs possibilités professionnelles existent sur le territoire du SIDOMSA, notamment à Aubenas et Lavilledieu, selon les types de déchets à évacuer. Les artisans connaissent ces sites spécialisés, où ils paient en fonction du tonnage et du type de déchets.

### **Nouveauté sur les déchetteries :**

Les véhicules utilitaires sont amenés à présenter les papiers du véhicule afin que le gardien s'assure que le véhicule n'est pas un véhicule professionnel et contrôle le contenu. Rappel important : les déchetteries sont des lieux privés soumis à un

règlement (disponible sur place) auquel chaque usager doit se conformer pour y entrer. Cette campagne de contrôle des véhicules utilitaires avait pour objectif de sensibiliser et de rappeler le règlement aux usagers.

Il est rappelé aux usagers qu'à tout moment, le gardien peut demander les papiers du véhicule ou un justificatif de domicile avant d'autoriser l'accès à la déchetterie.